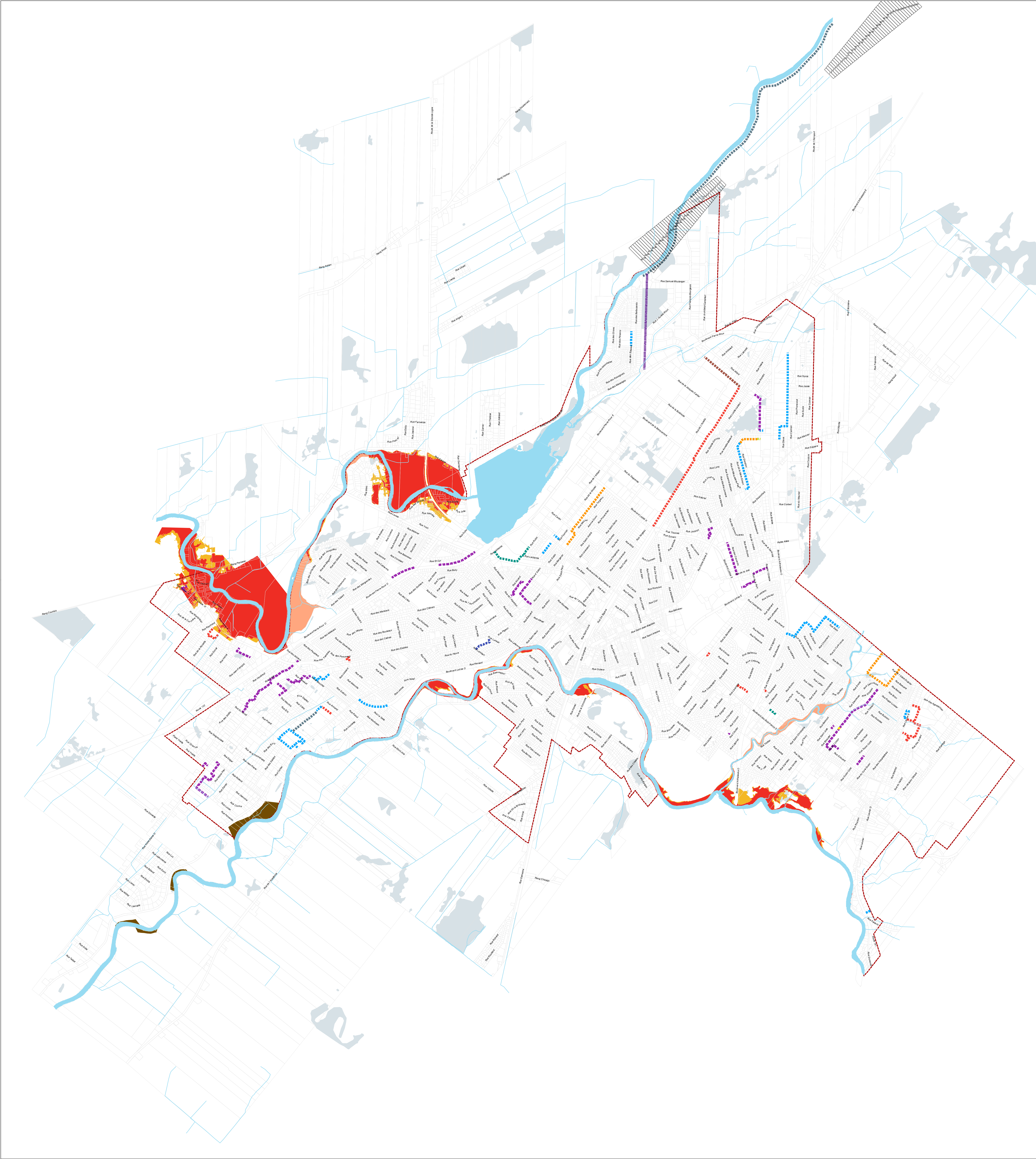


RÈGLEMENT DE ZONAGE #1261-2019
ANNEXE C : PLAN DES CONTRAINTES ANTHROPIQUES
ET NATURELLES



VILLE DE VICTORIAVILLE
SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME
ÉQUIPE DE LA GÉOMATIQUE

Édition cartographique : 14 janvier 2019
Dernière modification : 14 janvier 2019
Date de l'impression : 14 janvier 2019

RÉFÉRENCE SPATIALE :
Référence planimétrique
NAD83 SCRS (98)
Projection mercator transverse modifiée, fuseau 7

DONNÉES GÉOMATIQUES :
Gouvernement du Québec
MRC d'Arthabaska
Ville de Victoriaville

CARTOGRAPHIE :
Victor Granier, B.Sc. Urb
Supervision : Sylvain Gariépy, urbaniste
Approbation : Jean Demers, urbaniste
Coordination : Julie Labrecque, a.-g. et Éloïse Prévost
Directeur - Service de la gestion du territoire : Jean-François Morissette, urbaniste

LÉGENDE :

ZONES TAMPONS (Largeur en mètres) :

- 50
- 20
- 15
- 10
- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

ZONES INONDABLES :

- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de grand courant 0-100 ans

RÉSEAU HYDRIQUE :

- Ruisseau
- Rivière et réservoir
- Milieu humide

GLISSEMENTS DE TERRAIN :

- Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain

ZONAGE AÉROPORTUAIRE

ZONAGE AÉROPORTUAIRE

- Hauteur maximale (mètres)

H001 Numéro de zone

- Périmètre urbain
- Cadastre

N.B. Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document cartographique n'a aucune
valeur légale.

0 500 1 000 Mètres

